

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le jeudi 6 décembre 2018, à 19 :30hrs. au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et secrétaire-trésorière

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:30hrs.

Absents : Mme Valérie Lafond et M. Léo Choquette.

6718-12-2018
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 6 décembre 2018.

6719-12-2018
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

6720-12-2018
Dépôt du projet du
règlement de
taxation 192-2018

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 5 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant l'adoption du règlement 192-2018 sur les taux de taxation 2019;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 192-2018 relatif aux taux de taxation pour l'année 2019.

6721-12-2018
Adoption du
règlement 193-2018
rôle triennal
d'immobilisations

Règlement 193-2018
Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954.1 Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 5 novembre 2018;

ATTENDU qu'un dépôt du présent règlement a été adopté le 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité : qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal d'Henryville d'adopter le présent règlement à savoir :

1. Le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2019, 2020 et 2021, se présente comme suit :
- 2.

	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Pavage et accotements en pierre	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements
Améliorations et rénovations	Prolongation des infrastructures municipales d'aqueduc. Étude des infrastructures municipales usine d'épuration des eaux usées	Réalisations des infrastructures municipales	Étude des infrastructures municipales projets spéciaux

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Mme Danielle Charbonneau
Mairesse

Mme Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

**Période de
questions**

Aucune question.

**6722-12-2018
Levée de la séance**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :34 hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».